

TROP D'EPLE EN FRANCE ?

par Roland Delon

ous trouverez dans ce numéro le compte rendu des Rencontres de l'AJI-Gestion pour L'Education des 12 et 13 juin à la Sorbonne.

Vous étiez plus de 800 à avoir répondu à notre invitation et à participer aux travaux. Une parole libre, des confrontations d'idées, des points de vue pertinents, des critiques, des propositions, des passe d'armes entre intervenants.... que de richesses dans les échanges et les débats.

Le rôle, la place, les missions du gestionnaire et de l'agent comptable...tout a été analysé, disséqué, argumenté, étayé, projeté. Une grande journée de réflexion pour l'Intendance.

Que va devenir le gestionnaire ?

Beaucoup ont convenu qu'on ne pouvait envisager l'avenir du gestionnaire en éludant le devenir de l'EPLE.

Cette institution presque trentenaire ne va tout de même pas vieillir sans s'adapter. La société change autour d'elle, le service public d'éducation s'appuie sur de nouveaux opérateurs : les collectivités. Des concepts qui ont montré leurs limites doivent être renouvelés : l'autonomie.... corsetée, la bouillie des compétences partagée selon l'heureuse formule du Secrétaire général du SNPDEN, le harcèlement textuel des 'partenaires'.

L'Inspecteur général Bossard nous a invité à réfléchir au modèle universitaire, qui transposé, nous donne l'établissement public local d'enseignement multi sites à taille critique. On a parlé de contractualisation véritable et pluri-annuelle, de pôles administratifs, de secrétariat général, de convention globale entre tous les partenaires.

Il ressort de ces discussions des pistes d'évolution pour le métier de gestionnaire : devenir secrétaire général d'un établissement élargi et doté d'unités pédagogiques de proximité, avec cette particularité pour un SG de bénéficier de la dualité de fonction gestionnaire-agent comptable maintenue.

Une constante à ces débats, chaque fois qu'on a parlé du gestionnaire on s'est retrouvé confronté à la place, au rôle, au statut de l'EPLE.

Ne faudrait-il pas commencer par là?

Dans l'actualité politique et administrative française on observe les communes fusionner dans les agglomérations, on voit poindre le nez de métropoles de 500000 habitants regroupant également des collectivités, on a fortement incité (carotte financière à l'appui) les universités à fusionner dans le plan Campus.

N'est-il pas temps de se poser le même type de question à propos de nos 8000 EPLE ?

A la question en exergue « y-aurait-il trop d'EPLE en France ? » la réponse est probablement : oui.